



DÉCISION DU MAIRE N° 2025-23

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession présenté par l'Association « Atelier Septembre de Création Théâtrale » pour le spectacle « Trois quarts d'heure avant l'Armistice »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de proposer un spectacle dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant le projet de contrat de cession présenté par l'Association « Atelier Septembre de Création Théâtrale » prévoyant la représentation d'un spectacle, le mardi 6 mai 2025 à 20h30 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Décide :

Article 1 : Le contrat de cession avec l'Association « Atelier Septembre de Création Théâtrale », sis 18 rue du Chapon 75003 Paris, représenté par son Président, Sylvain Charignon est accepté ;

Article 2 : Le spectacle sera présenté à 20h30 le mardi 6 mai 2025 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Article 3 : Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

Article 4 : Le coût de la prestation est arrêté à 2 000€ (deux mille euros) TTC ;

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 avril 2025



Le Maire

1^{er} Vice-président de la communauté
de communes Gally-Mauldre

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 11 avril 2025
Document rendu exécutoire le 11 avril 2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
PASCAL PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250414-2025-23-AR
Date de réception préfecture : 14/04/2025